LES SOINS DE SUPPORT : Qu'est-ce que c'est ?

1-OBJECTIFS DES SOINS DE SUPPORT

Les soins de support proposent une approche globale de la personne et visent à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les personnes malades, sur les plans physique, psychologique et social. Ils prennent en compte la diversité des besoins des malades, ainsi que ceux de leur entourage et ce, quels que soient leurs lieux de soins. Ils font partie intégrante du parcours de soins et ne sont ni secondaires ni optionnels.

Leur objectif est de diminuer les effets secondaires des traitements ainsi que les effets de la maladie et d'assurer la meilleure qualité de vie possible aux patients et à leurs proches sur les plans physique, psychologique et social, en prenant en compte la diversité de leurs besoins, au sein de l'établissement ou en ambulatoire à proximité du domicile du patient.

2-QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE SOINS DE SUPPORT ?

Plusieurs soins de support sont considérés comme indispensables et font l'objet d'un remboursement en totalité ou en partie par l'assurance maladie. Ils composent ce que l'on appelle le « panier de soins de support », validé au niveau national. Ainsi, les soins listés cidessous sont proposés lors du parcours de soins :

- → La prise en charge de la douleur, qu'elle soit la conséquence des traitements ou de la maladie elle-même;
- \rightarrow La prise en charge nutritionnelle ;
- → Un accompagnement psychologique;
- → Un accompagnement social, familial et professionnel (suivi auprès d'un assistant de service social, aide à retour à l'emploi...);
- → L'aide à la pratique d'une **activité physique adaptée**, pendant ou après les traitements ;
- → Des conseils d'hygiène de vie (aide à l'arrêt du tabac, à la réduction de la consommation d'alcool, à l'arrêt de produits addictifs...);
- → Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer ;
- → Le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité ;
- → La prise en charge des **troubles de la sexualité**.

Plus globalement, les soins de support concernent tous les soins qui permettent de gérer les conséquences de la maladie et des traitements. Ils regroupent donc au-delà de ceux évoqués précédemment, notamment :

- → La gestion des effets indésirables des traitements comme la fatigue, les troubles digestifs ou les problèmes de peau;
- → L'aide à l'**amélioration de l'image de soi ;**
- \rightarrow Les soins palliatifs.

3-A QUEL MOMENT PROPOSER LES SOINS DE SUPPORT ?

→ DES L'ANNONCE DU DIAGNOSTIC

Le patient doit être en mesure de pouvoir bénéficier de ces soins de support **dès l'annonce du diagnostic** de cancer. A l'hôpital Bégin c'est le chirurgien gynécologue, ou l'oncologue qui le fait, mais le médecin généraliste peut le faire également.

Le repérage et l'évaluation initiale des besoins en soins de support et la proposition de réponse àces besoins doivent, selon les termes du dispositif d'annonce, être réalisés dès l'annonce du diagnostic de cancer et débuter avec la prise en charge médicale du patient. Ils s'inscrivent dans le programme personnalisé de soins (PPS).

La réévaluation des besoins doit en outre être effectuée tout au long du parcours du patient, que ce soit pendant ou après la phase active des traitements. Elle est ainsi indispensableà l'occasion des différentes séquences de soins (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie), à la fin du traitement actif et également à distance de ce traitement (phase de l'après cancer).

→LES SOINS DE SUPPORT APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER

Le parcours de soins global après le traitement d'un cancer inclut un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique, ainsi qu'un bilan diététique et/ou psychologique pouvant donner lieu à des consultations de suivi dédiées.

→LES SOINS DE SUPPORT POUR LES PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER ENPHASE AVANCÉE

Pour les patients dont la maladie est en phase avancée, les besoins en **soins de support intègrent le recours aux équipes de soins palliatifs**, dont l'intervention précoce est recommandée par les standards internationaux.

4-QUI PRESCRIT LES SOINS DE SUPPORT?

Le chirurgien gynécologue prescrit dès la consultation d'annonce les soins de support, ils sont inclus dès le départ dans le plan de soin personnalisé.

Les soins de support post cancer sont prescrits par le médecin traitant.

Avec prescription médicale jusqu'à 12 mois après la fin du traitement

Montant maximal de 180 euros par an.

Les **complémentaires santé** (mutuelle, assurance) peuvent également proposer un **remboursement partiel ou en totalité.**

Bilans:

Remboursement de **45 € pour** un bilan de de début de prise en charge d'une heure (montant maximal)

(Par exemple avec un psychologue ou une diététicienne)

Consultations:

Remboursement de 22,50 € pour une consultation de suivi diététique ou psychologique d'une demi-heure.

Via le DAC 94, le « Parcours de soins après traitement d'un cancer du Val-de-Marne » permet aux patients en fin de traitement actif de bénéficier d'un bilan et de séances de soins de support adaptés, sans avance de frais.

6-OUTILS POUR REPÉRER PUIS ORIENTER VERS DES SOINS DE SUPPORT ADAPTÉS À LA SITUATION DU PATIENT

-LE REFERENTIEL ORGANISATIONNEL NATIONAL SOINS
ONCOLOGIQUES DE SUPPORT DES PATIENTS

Le **référentiel organisationnel national soins oncologiques de support** des patients adultes atteints de cancer propose **des grilles de repérage et d'évaluation des besoins** en soins de support destinés aux patients et aux professionnels de santé.

L'utilisation de ces grilles permet de repérer, d'anticiper et d'identifier les points de vigilance pour éviter une perte de chance aux patients.

Ces grilles se composent :

D'une grille de repérage de 1^{er} **niveau** à remplir par le patient (via un auto- questionnaire) ou par un professionnel de santé ou toute personne formée aux soins de support et intervenant auprès du patient. Il est important d'accompagner le patient et de lui expliquer l'intérêt et l'importance de la remplir.

<u>Auto-questionnaire patient pendant le traitement</u> (Oncorif)

Auto-questionnaire patient pendant la phase après traitement (Oncorif)

De questions de repérage de 2^e niveau. À la suite de l'analyse de la grille de repérage de 1^{er} niveau, des questions de repérage des besoins de 2^e niveau peuvent être soumises au patient <u>par un professionnel de santé</u>.

En fonction des besoins en soins de support identifiés, une orientation directe vers des professionnels de soins de support peut être proposée et effectuée à l'issue du repérage de 1^{er} niveau.

Les besoins peuvent être discutés et précisés avec les autres professionnels du cercle de soins (paramédicaux) afin de proposer une prise en charge adaptée.

Questionnaire Pro pendant le traitement (Oncorif)

Questionnaire Pro après le traitement (Oncorif)

7-QUI SOLLICITER POUR LA MISE EN PLACE ET LA COORDINATION DES SOINS DE SUPPORT ?

DISPOSITIF d'APPUI à la COORDINATION (DAC)



Tel: 01 84 23 04 15

Tel: 07 62 06 85 72

Aprescancer@dac94.fr

Informations ONCORIF

Formulaire prescription APA

Envoi des prescriptions Aprescancer@dac94.fr

PARCOURS de soins APRÈS un traitement d'un CANCER dans le Val-de-Marne

Faites bénéficier gratuitement à vos patients de bilans et de séances de soins de support adaptés et sans avance de frais

Patient majeur* atteint de cancer en fin du traitement actif depuis moins d'1 an

 Si la personne est mineure, veuillez vous adresser au Réseau RIFHOP: contact@rifhop.net

Interpellation de la Cellule Après

Cancer qui transmettra la

prescription à une structure de soins

de support

Transmission des bilans par la Cellule aux médecins traitants et aux prescripteurs



Consultation avec le médecin traitant ou cancérologue pour obtenir une prescription de

soins de support









Bilan avec ou sans suivi psychologique











Pour plus d'infos sur Maillage 94

CONTACTER LA CELLULE APRÈS CANCER

01 84 23 04 15

07 62 06 85 72

aprescancer@dac94.fr

aprescancer@dac94.mssante.fr

Financé par





